

Département de SEINE-ET-MARNE (77)

COMMUNE DE
BERNAY-VILBERT



PLAN LOCAL D'URBANISME

Approbation

3. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

ET DE PROGRAMMATION

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du :

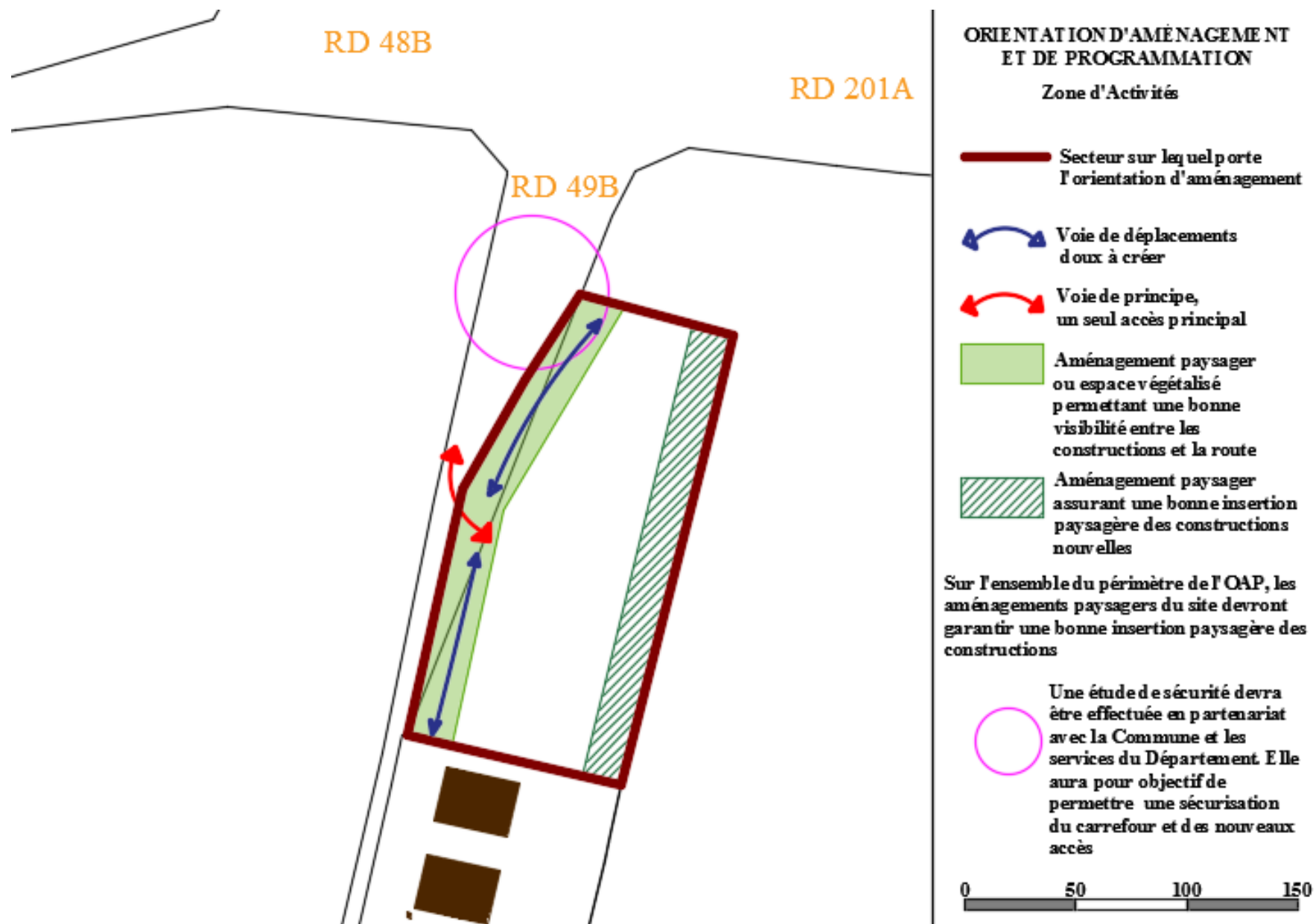
24 février 2017

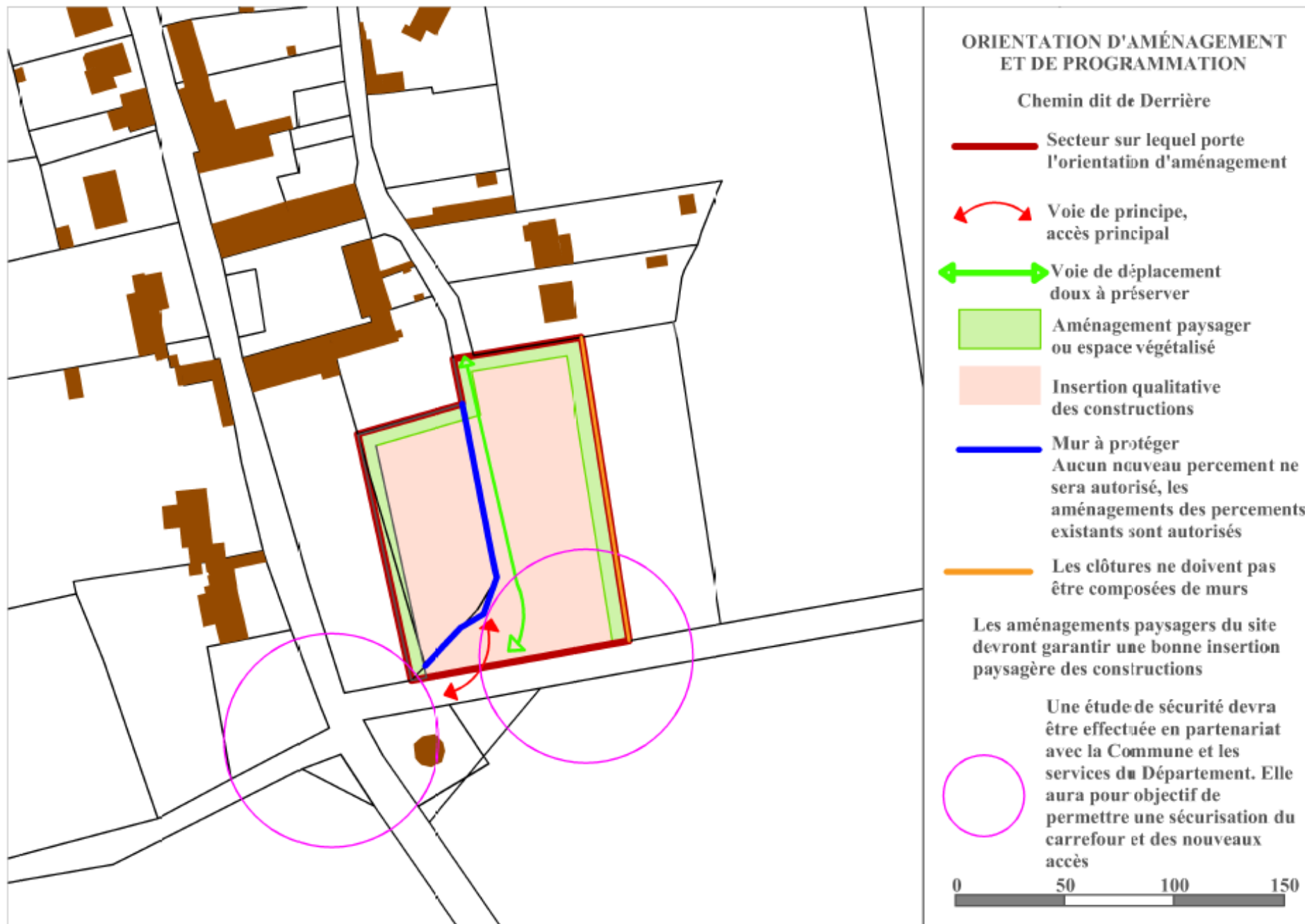
Objectifs

Les Orientations d'aménagement et de programmation ont pour objet de préciser les conditions d'aménagement et d'équipement des sites pouvant connaître une évolution significative dans les prochaines années.

Les présentes OAP assurent :

- Une bonne insertion paysagère des constructions nouvelles,
- Une desserte sécurisée des constructions nouvelles,
- Une prise en compte de la gestion des eaux pluviales.







**ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION**
Route de Vaux

- Secteur sur lequel porte l'orientation d'aménagement
- ← Percées visuelles à protéger
- Aménagement paysager ou espace végétalisé

Les aménagements paysagers du site devront garantir une bonne insertion paysagère des constructions

L'accès aux constructions se fera par la Route de Vaux

Le nombre de constructions autorisé sera en cohérence avec la capacité de desserte de la voie

Une étude de sécurité devra être effectuée en partenariat avec la Commune et les services du Département. Elle aura pour objectif de permettre une sécurisation du carrefour et des nouveaux accès

